

Procès-verbal

Séance constitutive du Conseil de l'Université - législature 2010-2013 Jeudi 30 septembre 2010, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny

Présidence: M. Dominique Arlettaz

Secrétaire: M. Marc de Perrot

Direction: M. Dominique Arlettaz, Recteur

Mme Danielle Chaperon, Vice-Rectrice M. Jean-Paul Dépraz, Vice-recteur M. Philippe Moreillon, Vice-recteur

Doyens: M. Daniel Oyon, HEC

M. Jean Ruegg, FGSE

Membres présents :

M. Xavier Gravend - M. David Giauque - M. Michel Hahn - Mme Virginie Kyriakopoulos - M. Matthieu-Louis Morerod - M. Samuel Beroud - M. Fabien Ohl - M. Pascal Roman - M. Jean-Pierre Müller - Mme Elena Nuzzo - M. Andrea Coduri - M. John Antonakis - M. Jean-Claude Usunier - M. Alessandro Villa - M. Steve Binggeli - Mme Corinne Delapierre - M. Torsten Vennemann - Mme Céline Rozenblat - Mme Nathalie Chèvre - Mme Sabrina Damiani - M. Yannick Schneeberger - M. Nicolas Gilliard - M. Winship Herr - M. Jacques Beckmann - M. Jean-Marc Joseph - Mme Nicole Vouilloz - Mme Carine Carvalho - Mme Elisabeth Lamont-Hoffman

Ordre du jour

- 1. Accueil
- 2. Élection du Président du Conseil
- 3. Élection du Vice-Président, du Secrétaire et des membres (1-3) du Bureau du Conseil
- 4. Calendrier des prochaines séances du Conseil
- 5. Information sur la constitution des commissions du Conseil
- 6. Travaux à venir
- 7. Divers et propositions individuelles

1. Accueil

Le Recteur Arlettaz officie à la présidence de cette séance constitutive, consacrée à l'élection des Président et Vice-président du Conseil pour l'année à venir, comme cela est stipulé dans la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL).

Il rappelle quelle est la composition du Conseil, selon la loi.

Les élections dans les facultés n'ont pas permis de pourvoir tous les sièges. Le Recteur remercie les personnes qui se sont engagées dans le Conseil, et se réjouit de mener avec elles les importants travaux qui s'annoncent pour la législature à venir.

2. Élection du Président du Conseil

Suite à l'appel préalable, une seule personne a annoncé sa candidature avant la séance. Il s'agit de M. Boris Vejdovsky, membre du corps intermédiaire, qui demande au Conseil d'excuser son absence motivée par un voyage professionnel. Le Recteur fait la présentation de M. Vejdovsky, et lit le texte que ce dernier adresse aux membres du Conseil pour exposer sa motivation à occuper ce poste.

Plusieurs membres interviennent pour soutenir cette candidature, ayant travaillé avec M. Vejdovsky dans le cours de la précédente législature.

Aucun autre membre présent ne se porte candidat.

MM. Joseph et Vennemann sont désignés scrutateurs.

27 bulletins sont entrés. M. Vejdovsky obtient 26 voix et M. Antonakis une voix.

M. Vejdosky est donc élu président.

3. Élection du Vice-Président, du Secrétaire et des membres (1-3) du Bureau du Conseil

Suite à l'appel préalable, une seule personne a annoncé sa candidature avant la séance, il s'agit de Mme Elena Nuzzo. Cette dernière présente aux membres du Conseil, en quelques mots, sa motivation à renouveler sa fonction de Viceprésidente.

Aucun autre membre présent ne se porte candidat.

MM. Joseph et Vennemann sont désignés scrutateurs.

27 bulletins entrés, Mme Nuzzo obtient 25 voix, M. Antonakis obtient une voix; un bulletin rentré est blanc.

Mme Nuzzo est donc élue Vice-présidente.

M. Arlettaz rappelle les règles de nomination du Bureau et des commissions du Conseil, selon les textes légaux et réglementaires.

Séance constitutive du Conseil de l'UNIL du 30 septembre 2010 - page 3

L'assemblée ne souhaite pas procéder à une élection supplémentaire ce jour-là. Il appartiendra au Président et à la Vice-présidente de procéder à l'organisation du Conseil lors de la prochaine séance.

4. Calendrier des prochaines séances du Conseil

Les séances planifiées pour l'année à venir sont fixées dans le *vademecum* qui a été distribué aux membres par courriel en préparation de la séance.

La séance du 25 novembre sera suivie d'un repas buffet du Conseil organisé dans la villa Mon Repos, en ville de Lausanne. Le Recteur se réjouit d'y inviter les membres du Conseil.

Une date additionnelle a été réservée le 24 février 2011, qui sera confirmée en temps utiles selon l'avance des travaux du Conseil. D'autres séances pourraient être fixées également sur décision du Conseil.

Les deux séances du mois de mai sont déterminées par la procédure d'approbation ou préavis du rapport de gestion, des comptes et du budget. C'est l'articulation autour de la pause de Pâques qui provoque deux échéances aussi rapprochées.

Sauf exception, les séances ont systématiquement lieu le jeudi à 16h15, pour une durée qui ne dépasse habituellement pas deux heures. Elles sont suivies d'un apéritif.

5. Information sur la constitution des commissions du Conseil

L'art. 14 du règlement interne de l'UNIL, conformément à l'art. 29 de la LUL, fixe la constitution de la commission des finances et de gestion et de la commission législative. D'autres commissions peuvent être constituées si nécessaire. La première de ces commissions rapporte en mai au Conseil ses remarques à propos du budget, des comptes et du rapport de gestion publié par la Direction. La seconde est appelée, selon les besoins, à se pencher sur tous les aspects réglementaires soumis au Conseil.

Le Conseil est également appelé à élire le Conseil de discipline, qui statue sur d'éventuelles sanctions disciplinaires à l'égard d'étudiants. Ses membres, qui n'ont pas à être membres du Conseil de l'UNIL, sont désignés par ce dernier, alors que le président est désigné par la Direction.

6. Travaux à venir

Le Recteur annonce les tâches prévisibles ou annoncées à ce jour, que le Conseil aura à effectuer pendant la législature :

- a) Organisation du Conseil, de son Bureau et de ses Commissions (automne 2010).
- b) Nouvelles dispositions apportées par la LUL de 2004: le Conseil lors de sa précédente législature a demandé à la Direction un rapport sur un certain

Séance constitutive du Conseil de l'UNIL du 30 septembre 2010 - page 4

nombre d'articles de la LUL. La Direction pourra apporter une réponse lors de la séance de novembre.

- c) Rédaction d'un règlement général des études: un tel document est de la compétence conférée au Conseil par la LUL. Un groupe de travail a été constitué et s'est attelé à la tâche. Il faudra déterminer quand il sera à même de rapporter au Conseil. La Direction souhaite disposer de ce règlement pour l'année académique 2011-2012, compte tenu que l'établissement d'un tel document sera sujet à des discussions étoffées au Conseil.
- d) Consultation éventuelle sur la modification du RLUL: la Direction a eu à se prononcer à propos de légères modifications de mise en conformité de l'actuelle LUL. Le Grand conseil se prononcera prochainement sur les retouches proposées; suite à cela, le Conseil d'État modifiera le Règlement d'application de la LUL (RLUL); il est possible qu'il souhaite alors consulter le Conseil de l'UNIL.
- e) Ratification des membres de la Direction: le Recteur Arlettaz a été reconduit dans sa fonction pour la prochaine législature (2011-2016). Il devra présenter au Conseil, pour approbation en bloc, les membres académiques de son équipe de Direction.
- f) Approbation des comptes et du rapport de gestion 2010 et préavis sur le budget 2012, au cours des deux séances du mois de mai. La commission des finances et de gestion se penche sur la documentation présentée et rencontre le Recteur, pour rapporter ensuite au Conseil et lui proposer, cas échéant, l'acceptation de ces documents.
- g) MEDUNIL: le projet qui vise à rapprocher le CHUV de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL fait actuellement l'objet de travaux de rédaction très intenses en vue des nécessaires modifications dans la LUL et la loi sur le CHUV. Les projets de modification de lois devront être approuvés par le Conseil d'État, puis mis en consultation et soumis au Grand Conseil pour adoption. Il est probable que le Conseil de l'UNIL soit consulté.
- h) Plan stratégique de l'UNIL 2012-2016: la nouvelle Direction devra élaborer un plan stratégique pour la législature 2012-2016. Selon le nouveau mécanisme instauré suite aux modifications de la LUL, un projet de "plan d'intention" sera soumis en automne 2011 pour préavis au Conseil de l'Université. Ce document constituera la base sur laquelle la Direction négociera le projet de plan que le Conseil d'État soumettra au Grand conseil.

7. Divers et propositions individuelles

M. Arlettaz lit un message de l'ancien président du Conseil, le prof. Jean-Pierre Dauwalder, adressé aux membres du nouveau Conseil (en annexe du présent procès-verbal).

Annexe

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ - RAPPORT DE LÉGISLATURE 2007-2010

Le présent rapport couvre la 2^{ème} législature du Conseil de l'Université de Lausanne du 1er septembre 2007 au 31 juillet 2010. Le mandat du Conseil de l'Université est détaillé à l'article 29 de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL).

Composé de 44 membres (18 professeurs, 8 membres du corps intermédiaire, 6 représentants du personnel administratif et technique et de 12 étudiants), le Conseil s'est réuni pour 17 séances ordinaires. Une seule séance a été annulée durant cette législature. Le quorum a été atteint pour toutes les séances et la durée prévue des séances a été généralement respectée.

Durant la première année de cette législature, le Conseil a mis l'accent sur la compréhension des **enjeux stratégiques** auxquels l'Université devra faire face.

Il a tenu six séances, consacrées à:

- l'élection de ses organes: président et bureau (27.9.2007),
- l'examen du projet de Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles (15.11.2007),
- l'identité et le positionnement de l'Université de Lausanne (28.2.2008),
- la politique de soutien à la relève et à la recherche de l'Université (17.3.2008),
- la gestion de l'Université: comptes et rapport de gestion 2007 (24.4.2008) et
- une interpellation concernant l'avenir de la faculté de théologie (22.5.2008).

Durant la deuxième année, le Conseil s'est attaché à préciser et expérimenter les **moyens d'action** dont il dispose. Il a tenu six séances, consacrées à:

- la discussion du plan de développement 2006-2011 de l'Université (25.9.2008),
- l'adoption d'une résolution du Conseil concernant le projet MEDUNIL (20.11.2008),
- la préparation du bilan intermédiaire de la Loi sur l'Université (26.2.et 26.3.2009),
- la gestion de l'Université: comptes et rapport de gestion 2008 (30.4.2009) et
- l'examen des droits d'interpellation, de proposition et de résolution (28.5.2009).

Durant la troisième année de cette législature, le Conseil a fait avancer quatre **projets concrets** (MEDUNIL, bilan intermédiaire de la LUL, révision des droits des membres du Conseil et préparation d'un Règlement Général des Études), pour lesquels il s'est engagé. Il a tenu cinq séances, consacrées à:

- l'adoption d'un calendrier détaillé pour les quatre projets (24.9.2009),
- la constitution du groupe de travail «Règlement Général des Études» (19.11.2009),
- le suivi des projets MEDUNIL et bilan intermédiaire de la LUL (25.2.2010),
- la gestion de l'Université: comptes et rapport de gestion 2009 (29.4.2010) et
- l'élection du Recteur et l'adoption de la révision des droits du Conseil (20.5.2010).

Le projet d'un Règlement Général des Études reste à terminer. Le bilan intermédiaire de la LUL a abouti à un postulat demandant un rapport écrit à la Direction sur 6 questions précises. Le projet MEDUNIL reste à suivre. La révision des droits des membres du Conseil et l'élection du Recteur ont abouti.

Au terme de cette législature, le Conseil de l'Université a sans doute trouvé son rôle adéquat dans le fonctionnement complexe de l'institution universitaire lausannoise. Les relations avec la Direction, les différents corps constitués, les commissions du Conseil et entre les membres du Conseil de l'Université sont excellentes et orientées vers un travail sérieux et efficace. Par contre, le phénomène inévitable de démissions et élections complémentaires parmi les membres du Conseil, et leurs présences parfois fluctuantes, n'ont pas toujours facilité la continuité des travaux durant cette législature.